

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00009**

**MESURES DIVERSES - RESSOURCES HUMAINES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 02 février 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 02 février 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20151222-D20160000911-DE

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016

### MESURES DIVERSES - RESSOURCES HUMAINES

#### I. Modification tableau des effectifs

<b>Transformations de postes</b>		
<b>Ancienne situation</b> <b>Grade et/ou fonction</b> <b>Temps de travail</b> <b>Direction</b>	<b>Nouvelle situation</b> <b>Grade et/ou fonction</b> <b>Temps de travail</b> <b>Direction</b>	<b>Observations</b>
Adjoint administratif 2e classe Temps complet Ressources humaines 1 poste	Adjoint administratif 1e classe Temps complet Ressources humaines 1 poste	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Adjoint administratif 2e classe Temps complet Pilotage et management territorial 1 poste	Adjoint administratif 1e classe Temps complet Pilotage et management territorial 1 poste	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Adjoint administratif 2e classe Temps complet Développement durable 1 poste	Adjoint administratif 1e classe Temps complet Développement durable 1 poste	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Adjoint administratif 2e classe Temps complet Marketing territorial 1 poste	Adjoint administratif 1e classe Temps complet Marketing territorial 1 poste	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Adjoint administratif 2e classe Temps complet ESADSE 1 poste	Adjoint administratif 1e classe Temps complet ESADSE 1 poste	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Adjoint administratif 2e classe Temps complet Musée d'art moderne et contemporain 1 poste	Adjoint administratif 1e classe Temps complet Musée d'art moderne et contemporain 1 poste	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Adjoint du patrimoine 1 <sup>e</sup> classe Temps complet Musée d'art moderne et contemporain 3 postes	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>e</sup> classe Temps complet Musée d'art moderne et contemporain 3 postes	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Technicien Temps complet Gestion des déchets 1 poste	Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe Temps complet Gestion des déchets 1 poste	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015

Technicien Temps complet Assainissement-rivières 3 postes	Technicien principal 2e classe Temps complet Assainissement-rivières 3 postes	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe Temps complet ESADSE 2 postes	Technicien principal 1 <sup>e</sup> classe Temps complet ESADSE 2 postes	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Technicien principal 2e classe Temps complet Gestion des déchets 1 poste	Technicien principal 1e classe Temps complet Gestion des déchets 1 poste	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Technicien principal 2e classe Temps complet Voirie 1 poste	Technicien principal 1e classe Temps complet Voirie 1 poste	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Attaché Temps complet Assainissement-rivières 1 poste	Attaché principal Temps complet Assainissement-rivières 1 poste	Avancement de grade CAP du 10 décembre 2015
Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe Temps complet Assainissement-rivières 1 poste	Agent de maîtrise Temps complet Assainissement-rivières 1 poste	Promotion interne CAP du 10 décembre 2015
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe Temps complet Stade G. Guichard 1 poste	Agent de maîtrise Temps complet Stade G. Guichard 1 poste	Promotion interne CAP du 10 décembre 2015
Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe Temps complet Gestion des déchets 1 poste	Agent de maîtrise Temps complet Gestion des déchets 1 poste	Promotion interne CAP du 10 décembre 2015
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>e</sup> classe Temps complet Musée d'art moderne et contemporain 1 poste	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe Temps complet Musée d'art moderne et contemporain 1 poste	Intégration directe. CAP du 10 décembre 2015 (loi n°2009-972 du 13 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la FP)

### **Créations de postes (impact budgétaire neutre)**

<b>Fonction et/ou Cadre d'emploi Temps de travail</b>	<b>Direction/service</b>	<b>Observations</b>
Assistant(e) administratif(tive) Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe Temps complet 1 poste	Assainissement-rivières (Bassin versant Gier)	Le bassin versant du Gier comprend un poste d'assistant administratif occupé par un agent victime d'un grave accident du travail (accident de trajet) et absent depuis 3 ans. Cet agent reprendra son activité sur la base d'une quotité de temps de travail très faible estimée entre 20 % et 30 %. Compte tenu de ce contexte et du

		<p>besoin lié aux tâches administratives inhérentes aux traitements des dossiers en matière d'assainissement (collectif et non collectif), il convient d'ajuster l'effectif par la création d'un poste.</p> <p>Cette création de poste n'a pas d'incidence budgétaire dans la mesure où un agent titulaire en repositionnement/mobilité dont la dépense est donc inscrite au budget avait été affecté sur le poste pendant l'absence de l'agent victime de l'accident de travail.</p> <p>Il est proposé de maintenir l'agent actuellement en place sur le poste créé.</p>
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## II. Mise à disposition de personnel

Dans sa séance du 17 décembre 2015, le Bureau s'est prononcé sur les modalités de transferts des agents exerçant dans des syndicats intercommunaux intervenant dans le domaine de l'eau.

Parmi les syndicats dissous du fait du transfert de la compétence eau à Saint-Etienne Métropole, le Syndicat des eaux Cotatay Ondenon (Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie) fonctionnait en partie avec un agent mis à disposition par la commune du Chambon-Feugerolles.

Saint-Etienne Métropole se substituant aux syndicats, une nouvelle convention (projet ci-joint) sera signée entre la commune du Chambon-Feugerolles et la Communauté Urbaine pour une durée de 6 mois. Les modalités et la quotité de mise à disposition seront les mêmes que celles prévues dans la précédente convention.

En parallèle, un agent du syndicat SECO était mis à la disposition de la commune du Chambon-Feugerolles pour intervenir sur l'entretien du réseau de distribution d'eau et participer aux travaux en régie ainsi qu'à toutes missions annexes (techniques ou administratives) nécessaires au fonctionnement du service.

Il est également proposé de poursuivre ce dispositif. Ainsi, Saint-Etienne Métropole mettra à disposition de la commune du Chambon-Feugerolles un agent dans les mêmes conditions initiales et pour une durée de 6 mois.

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **se prononce sur les transformations et la création de postes précitées ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition précitées.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**